

Quand ?

Pendant les vacances, les mercredis éducatifs, en temps scolaire ou en périscolaire.

Accessible à qui ?

Toutes les personnes qui souhaite que la CIDE soit connue de tous les enfants et qui ont à coeur de la faire appliquer et respecter.

Où ?

Dans chaque structure accueillant des enfants et/ou adolescents, en Meurthe et Moselle et Moselle

de Meurthe-et-Moselle

les francas

L'éducation en mouvement !

Agir pour promouvoir la Convention Internationale des Droits de l'Enfant

Contact

Mélanie BAROTTIN
06.82.90.59.43
m.barottin@francas54.org

Siège Francas 54
03.83.29.37.23



Tu souhaites t'engager auprès
des enfants ?

DEVIENS ANIMATEUR DE LA CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT (CIDE)

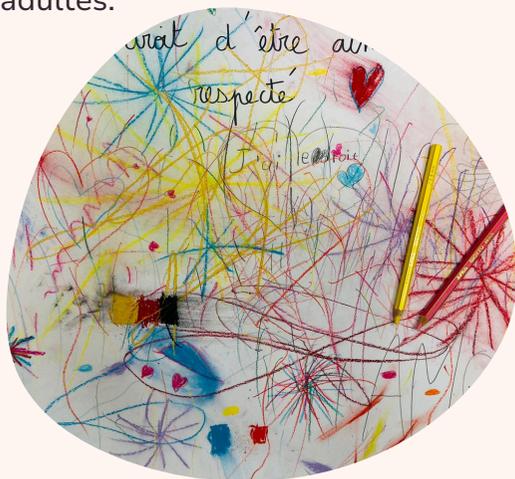
D
Défenseur des droits
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La CIDE en quelques mots

La CIDE est un traité international qui énonce les droits fondamentaux des enfants.

Adoptée le 20 Novembre 1989 par les Nations Unies et ratifiée par la France en 1990, la CIDE est un cadre protecteur pour les enfants. Plus vulnérables que les adultes, leur avis n'est que très rarement vu, jamais considéré quand des décisions qui les concernent sont prises.

Garantir leurs droits, c'est les considérer comme faisant partie de la société au même titre que les adultes.



“L'enfant a le droit au respect de sa dignité et de son amour-propre, ne pas piétiner, ne pas humilier, laisser vivre sans décourager, ni brusquer, ni presser, du respect pour chaque minute qui passe. [...]”

On peut imposer une discipline aux gestes d'un enfant, pas à ses idées.”

Janusz Korczak

Concrètement, comment ça se passe ?

A partir d'outils présents dans l'espace “Droits de l'enfant” ou diffusés par la fédération nationale des Francas, les enfants sont sensibilisés à leurs droits.

Des temps forts sont proposés chaque année :

- Place à nos droits
- Consultation du défenseur des droits
- 100 000 enfants et adolescents s'expriment



ANIMATEUR CIDE, C'EST QUOI ?

C'est avoir la curiosité de s'intéresser aux droits des enfants, à leur histoire et la manière dont ils sont appliqués ou non.

C'est découvrir et s'emparer des outils disponibles pour faire connaître les Droits de l'enfant.

C'est permettre aux enfants et aux jeunes de découvrir leurs droits et de les accompagner si besoin, pour les faire respecter.